

Et sinon... bonnes vacances !

Non-cadres et
cadres, siège
et Province



WE SHARE PREND CHER

Malgré les incitations, le dispositif marque le pas.

Pour acheter des actions WE SHARE, il faut ...

...de l'argent ! Qui peut placer de l'argent ?

- Les plus hauts revenus, surtout en période d'inflation. La direction peut se demander pourquoi les plus hauts revenus ne se sont-ils pas jetés en masse sur ces actions.

Avec une ristourne de 10% d'entrée, le rendement semble pourtant acquis !

Ces salariés ont-ils confiance dans leur entreprise ? Cette opération est aussi un baromètre !

- Combien de classes 3, 4 et 5 ont les moyens d'acheter des actions ?
- Le taux de rendement sera-t-il au niveau de l'inflation ?

Si la direction veut que les salariés achètent des actions Generali, il faudra plus que de la communication.

Nous conservons toujours notre revendication principale :

IL FAUT AUGMENTER LES SALAIRES, et en particulier les plus bas, et surtout en période d'inflation.

EPARGNE SALARIALE

Notre revendication : 8% du Résultat Opérationnel Brut(ROB) pour la participation et l'intéressement

Pourquoi 8% ? Pour compenser la baisse subie pendant 3 ans. Votre participation et intéressement sont bridés par cet accord : on ne peut avoir plus que le pourcentage du Résultat Opérationnel Brut figurant dans l'accord.

Accord de 2019 : on est passé de 4,2% (2019) à 3,1% (2020), 3,2% (2021) puis 3,4% (2022). Vous l'avez constaté sur votre participation et votre intéressement. Nous ne l'avons pas signé.

Accord de 2023

Profitant de cette baisse, la direction a proposé 3,60% pour 2023, 4% pour 2024 et 4,20% en 2025.

Rien pour compenser ces trois dernières années où votre participation et intéressement auraient pu être bien meilleurs grâce aux résultats exceptionnels !

Partant de plus bas, il était facile de proposer mieux ! D'autant qu'il faut attendre (et pourquoi ?) 3 ans avant de retrouver un taux de 4,2 %. Après la consultation de nos adhérents, nous ne l'avons pas signé.

Cette proposition satisfait les trois organisations syndicales habituelles, qui diront qu'elles se sont « battues » pour obtenir autant qu'il y a 4 ans ... dans 3 ans. Fallait-il céder au bluff de la direction indiquant que sans signature il n'y aurait pas d'intéressement alors que la direction peine à recruter de nouveaux salariés et à les fidéliser, alors sans intéressement ...

La direction n'a toujours pas besoin de notre signature et nous n'avons pu obtenir mieux. Cela montre l'importance des élections professionnelles : l'insuffisance de représentativité de la CGT a un impact sur votre pouvoir d'achat.

Une fois de plus, la Direction privilégie l'actionnaire, il ne faudrait pas donner trop aux salariés ! Bien que cela puisse être légal, c'est moralement inacceptable.

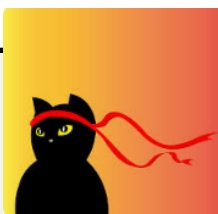
Nos revendications majeures :

- Un accord d'une **durée annuelle**, plutôt que sur trois ans, compte tenu de la période d'incertitude.
- **des taux majorés en fonction des résultats** de Generali.
- La **neutralisation des dépenses** liées aux travaux et au déménagement de Wilo pour le calcul

Contact : cgtgeneral@gmail.com



**BONNES
VACANCES !**



Des questions concernant votre
environnement professionnel, des
situations individuelles compliquées ou
autres sujets ?
Notre équipe se tient à votre disposition !

Contact : cgtgeneral@gmail.com ou
eric.oyombo@generali.com

Bulletin d'adhésion CGT
(lien vers CGTGENERALI.fr)

WWW.CGTGENERALI.FR



CGT Generali
Pour + d'informations
sur l'actualité sociale !